

GAL de l'Est Audois Compte-rendu du comité de programmation du jeudi 13 juin 2019

Lieu de réunion : Abbaye de Lagrasse

La séance est ouverte à 14h35 sous la présidence de Magali VERGNES, qui en tant que vice-présidente du Département de l'Aude donne la bienvenue aux participants au sein du domaine départemental de l'abbaye de Lagrasse.

1. Vérification du quorum	1
2. Point d'avancement – Actualités du GAL et des projets	1
3. Projets à sélectionner pour programmation	3
4. Présentation des projets pour sélection en opportunité	4
5. Actualités LEADER	12

1. Vérification du quorum

Lors de la vérification du quorum la Présidente constate la présence de 9 membres du collège public (dont 1 suppléant non votant en présence du titulaire) pour 8 membres du collège privé. La règle du double quorum est respectée et le comité de programmation peut délibérer.

La liste des personnes présentes figure en annexe 1.

2. Point d'avancement – Actualités du GAL et des projets

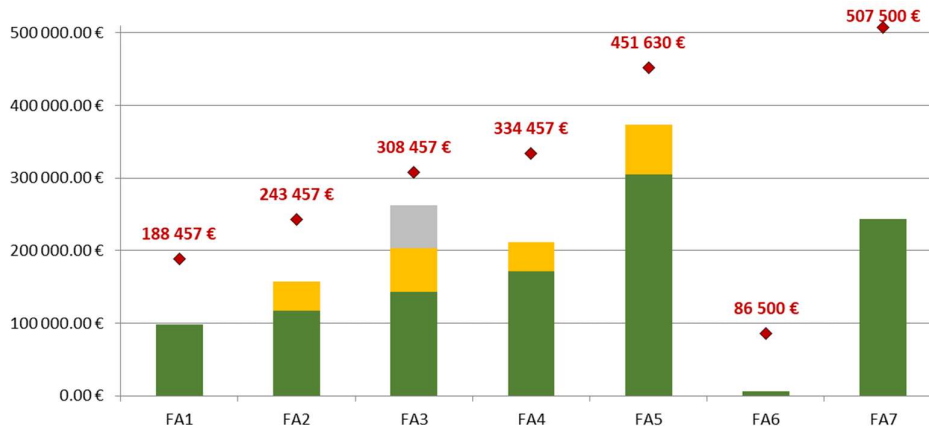
Depuis le début d'année, l'équipe du GAL a rencontré une quarantaine de porteurs de projets.

François Galabrun présente les crédits restants dans la maquette financière du GAL et le graphique par fiche action. Le taux de consommation est de 61 % de la maquette (montant total attribué en sélection en opportunité + programmation) pour 47 dossiers. Le taux de programmation est de 51% soit 1 083 745€ de FEADER programmé pour 34 dossiers. Il reste 827 541€ de FEADER restant sur 2 120 459€ répartis dans les fiches actions de la manière suivante :

Montants disponibles / montants nouvelle maquette

Axes stratégiques	Priorités d'action	Maquette financière
Mesure 19.2 du PDR-LR		
Axe 1 – Répondre aux besoins en service de la population locale et touristique	Fiche action 1 Développer les solutions innovantes en matière de mobilité	90 290 € / 188 457€
	Fiche action 2 Structurer l'offre et l'accès aux services de proximité	86 287 € / 243 457€
Axe 2 – Développer des partenariats économiques pour mieux innover, promouvoir et accueillir sur le territoire	Fiche action 3 Marketing territorial et installation de nouvelles activités économiques innovantes ancrées au territoire	105 516 € / 308 457€
	Fiche action 4 Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques	122 832 € / 334 457€
Axe 3 – Mieux exploiter et valoriser les ressources locales	Fiche action 5 Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables	78 457 € / 451 630€
	Fiche action 6 Coopération	80 316 € / 86 500€
Mesure 19.3	Fiche action 7 Animation et fonctionnement du GAL de l'Est-Audois	263 843€ / 507 500 €
Mesure 19.4		

en € FEADER disponible / total



Légende

- A examiner** : montant FEADER des projets présentés pour avis d'opportunité
- Opportunité** : montant FEADER des projets ayant obtenu un avis d'opportunité favorable, en cours de constitution ou d'instruction
- Programmé** : montant FEADER des projets ayant reçu un avis d'opportunité favorable, un rapport d'instruction favorable et définitivement sélectionnés
- Maquette** : montant FEADER inscrit dans la maquette en vigueur pour chaque fiche action

Comme évoqué lors de la dernière réunion, la Région a mis en place un dispositif permettant d'avancer les paiements en attente du versement des fonds européens, le PASS Avance LEADER avec une enveloppe de 4 millions d'euros. Ce dispositif est mis en œuvre en accord avec l'ASP (Agence de Services et de Paiement), organisme payeur pour le FEADER. Il est réservé aux structures privées, communes de moins de 2000 habitants, et structures porteuses des GALs, qui ont fait l'objet d'une décision attributive pour une subvention FEADER minimale de 2500€, dont la réalisation est achevée et pour lesquels la demande de paiement de solde est déposée auprès de la Région.

Pour le GAL de l'Est-Audois, trois dossiers sont soldés et onze dossiers de demandes de paiement ou d'acompte ont été envoyés par le GAL à la Région et sont actuellement en attente d'instruction. Le dispositif PASS Avance LEADER pourra concerner 4 à 5 porteurs de projets.

3. Projets à sélectionner pour programmation

Deux projets sont proposés en programmation pour un total de **67 269,34 € de FEADER** à programmer sur la fiche action n°5 (Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables) : il s'agit de la création d'un atrium régional sur un site d'hôtellerie en plein air, présenté par le camping Olivigne à Bize-Minervois, et la Cité du goût et des saveurs, présenté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude.

Pour rappel, ces projets ont précédemment été présentés et sélectionnés pour opportunité, respectivement en novembre 2018 et mai 2018, puis ils ont constitué leur dossier de demande d'aide complet et ont été envoyés à la Région, Autorité de Gestion. Ils sont actuellement en cours de réalisation.

Les notes de sélection ont été attribuées dans les grilles de sélection en vigueur au moment du dépôt, car selon la consigne de l'autorité de gestion les nouvelles grilles devront être utilisées pour les demandes déposées après leur entrée en vigueur, soit après le 11 avril 2019.

Porteur de projet	Camping Olivigne	CMA Aude
Intitulé du projet	Création d'un atrium régional sur un site d'hôtellerie de plein air.	Cité du goût et des saveurs
Fiche action / TO	FA 5 Type d'op 5.2	FA 5 Type d'op 5.2
Assiette de dépenses retenue à l'instruction	55 550,34 €	49 558,42 €
FEADER (GAL) retenu à l'instruction	35 552,20 €	31 717,12 €
Co-financeur	8 888,05 € Grand Narbonne	7 929,58 € CCRLCM
Auto-financement du maître d'ouvrage	11 110,09 €	9 911,72 €
Note à la sélection	15 /20 (sélection novembre 2018)	14,13 /20 (sélection mai 2018)

Il n'y a pas de remarques.

La Présidente met au vote : favorable à l'unanimité. Les projets sont programmés.

A noter : les rapports d'instruction sont souvent envoyés très tardivement, c'est pourquoi la liste des projets à programmer et les documents les concernant ne figuraient pas dans le dossier de séance, car les montants retenus à l'instruction ne sont connus de l'équipe technique que juste avant le comité de programmation. La Région s'est engagée à renforcer et former les équipes d'instructeurs mais pour le moment il y a un engorgement au niveau de leurs services sur l'instruction des demandes d'aides et de paiement.

4. Présentation des projets pour sélection en opportunité

Les projets à l'examen ce jour sont les 4 candidats à l'appels à projet Tiers-Lieux Ruraux lancé par le GAL de l'Est-Audois, et un projet du syndicat mixte de préfiguration du PNR Corbières Fenouillèdes, déposé auprès des 3 GALs couverts par son périmètre. Ce projet a été initialement construit en coopération, mais pour des raisons administratives il est finalement déposé dans le cadre de la mesure 19.2 sur la fiche action n°3 du GAL. Il pourra être effectué un transfert de fonds de la fiche action 6 sur la coopération vers la fiche action 3 afin de couvrir le montant demandé sur ce projet.

- **Appel à Projets « Tiers lieux Ruraux »**

Il est rappelé qu'une étude sur le potentiel de développement des tiers lieux ruraux avait été réalisée par l'Association Minervois Corbières Méditerranée en 2017 et que le travail réalisé par Camille Grentzinger puis Alice Dardelet a permis d'élaborer le règlement de l'appel à projet. Les critères d'éligibilité et de sélection sont rappelés en introduction (voir règlement).

Pour cette première vague de l'appel à projets, ouverte de février à mai 2019, le GAL a reçu quatre dossiers, respectivement portés par :

- La commune d'Argens-Minervois en partenariat avec l'association Oppidum
- La commune de Capendu pour la création d'un tiers lieu dans la maison communale
- La commune de Douzens pour un tiers-lieu dans l'ancienne gare
- La communauté de communes de la Domitienne pour la création d'un tiers lieu à la maison de l'Economie à Vendres.

Ces projets ont été pré-examinés le 16 mai 2019 par le comité technique au regard des critères d'éligibilité et de sélection de l'AAP et les remarques ont été transmises aux porteurs de projet pour leur permettre de compléter leur dossier avant présentation.

Lors des échanges avec la commune de Douzens, il a été décidé conjointement avec la commune de présenter le projet lors de la seconde vague, afin de pouvoir le retravailler, car il ne respectait pas suffisamment de critères d'éligibilité. Les trois autres projets ont été invités à défendre leur projet.

La Présidente informe que les partenaires ayant suivi la réalisation de l'étude sur les tiers lieux ruraux de l'AMCM ont été invités à prendre part aux auditions. Les porteurs de projet pourront également assister aux présentations des autres dossiers mais sortiront pour les délibérations.

1. Présentation du projet de tiers lieu l'Oppidum à Argens-Minervois

Résumé du projet : Réhabilitation de l'ancienne épicerie du village. Depuis 2018, le lieu est occupé de façon temporaire par deux travailleurs qui ont convaincu la mairie de faire prendre au lieu une dimension plus ouverte à travers l'ouverture d'un tiers lieu. L'association Oppidum a été créée en février 2019 pour la gestion du lieu, la mairie est maître d'ouvrage des travaux. L'objectif est d'avoir six bureaux, un espace de réunion, un espace détente et un atelier. L'enveloppe des travaux a été évaluée par une étude de l'ATD11.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Financiers	
Travaux d'aménagement et maîtrise d'œuvre	80 000 €	FEADER – GAL %	15 000€ (plafond)
		Région %	20 000€
		Auto-financement	45 000€
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €

Le projet est présenté par Sonia Martin, graphiste illustratrice, membre fondatrice de l'association l'Oppidum, et François Vessière, élu de la commune d'Argens chargé de l'urbanisme, retraité et ayant travaillé dans le milieu coopératif (SCOP de 16 personnes) donc sensibilisé aux projets coopératifs et collaboratifs.

➤ Voir support de présentation : diapositives 13 à 26

Historique du projet : Depuis février 2018, un local municipal de 100m² est occupé par Manuel Bourrieau écologue, Sonia Martin graphiste dans le cadre d'un bail précaire d'un an et utilisé régulièrement par Pascale Legrand intégratrice web et formatrice et Céline Siquard photographe.

En septembre 2018, le projet est présenté à la mairie à la suite d'échanges avec le GAL, et une réunion publique est organisée le 26 novembre 2018 avec élus, habitants, GAL et porteurs de projet. Un travail sur un projet commun s'engage avec la mairie entre décembre 2018 et avril 2019, et l'association Oppidum est créée en février 2019. La mairie missionne ATD11 pour une étude sur la rénovation et la mise aux normes du local. L'association Oppidum réalise une étude de marché pour la gestion et le fonctionnement auprès de quatre tiers lieux, en partenariat avec le GAL.

Le modèle choisi est le suivant : la mairie est propriétaire des locaux et réalise les travaux. Elle louera le local à l'Oppidum avec un bail à loyer évolutif sur 3 ans, le temps d'atteindre un taux de remplissage permettant de payer toutes les charges. Le tiers-lieu nouera des liens avec les commerçants et artisans du village, sera en réseau avec d'autres lieux et avec d'autres structures relais (exemple : accompagnement des entreprises en lien avec la SCIC Sapie).

Le tiers lieu permettra de créer un réseau et des partenariats entre les usagers ; c'est déjà le cas car certains marchés ont été pris ensemble entre Manuel, Sonia et Pascale, ce qui leur permet de développer leur activité. Ces liens entre les usagers sont vus comme un atout par le conseil municipal car ils contribuent au dynamisme économique.

Questions

Question sur la localisation du tiers lieu :

- Le local est situé dans le centre du village, à 5 minutes à pied du canal du midi, la commune a 360 habitants, et est assez touristique grâce à la présence d'un port sur le canal.
- François Galabrun ajoute que ce projet est dans la catégorie de tiers lieu de proximité, qui avaient été identifiés comme un type de projets fonctionnant bien en milieu rural.

Question sur le stationnement à proximité du futur tiers lieu :

- Pour le scénario retenu par rapport à l'étude d'ATD11, le tiers lieu pourra accueillir huit utilisateurs permanents au maximum, donc la question du stationnement sera gérable en l'état. En revanche, comme le projet pourrait être étendu car il y a des espaces vacants dans le local, la question pourra se poser ultérieurement.

Question sur la connexion internet :

- La commune est alimentée par la fibre mais le bâtiment n'est pas encore raccordé, c'est en cours. Sonia Martin, qui travaille déjà dans le local, indique que même pour son travail de graphiste elle n'a pas de problème avec la connexion actuelle.

Question sur le calendrier et notamment le démarrage prévu en 2020 pour une inauguration en 2021 :

- François Veissière indique que la mairie attendra les réponses de tous les financeurs pour démarrer le projet, et que cela ne pourra pas être avant début 2020. Le conseil municipal votera le budget en début d'année 2020 et il faudra alors engager les travaux pour une durée de 9 mois. Les usagers actuels vont déménager dans l'appartement qui se trouve à l'étage pendant la durée des travaux, afin de ne pas perturber leur activité.

Discussion :

François Galabrun présente les remarques du comité technique et les notes proposées lors de l'analyse des critères d'éligibilité et de sélection (cf grilles dans le dossier de séance)

CRITERES D'ELIGIBILITE AAP : 6 critères /6	GRILLE DE SELECTION de la FA 3 : note 16,1/ 20
CRITERES DE SELECTION AAP : 28 points	Critères fondamentaux : 13 sur 18 Plus-value économique : 11 sur 14 Plus-value sociale : 10 sur 10 Plus-value environnementale : 2 sur 4

Il n'y a pas de remarques sur les notes proposées, elles sont donc validées par le comité de programmation.

La Présidente met au vote : Vote favorable à l'unanimité pour sélectionner ce projet dans le cadre de l'appel à projet Tiers Lieux Ruraux.

2. Présentation du projet de tiers lieu dans la maison communale de Capendu

Le projet est présenté par Elisabeth Allemany, première adjointe en charge de l'action sociale, du PLU et du projet bourg centre et Claude Busto conseiller municipal en charge du projet, pour lequel il est lui-même intéressé en tant que télétravailleur.

- Voir support de présentation : diapositives 27 à 43

Capendu est une commune de 1500 habitants, la commune avait participé à l'enquête menée par l'AMCM sur les tiers lieux en 2017 et elle est engagée dans un projet de bourg centre initié par la Région, en lien avec Carcassonne Agglo. Le projet de tiers lieu porté par la mairie s'intègre donc dans une réflexion globale, avec la création d'un bistrot de pays et l'acquisition de maisons d'habitation pour leur donner une vocation touristique. Le tiers-lieu sera juste en face de la mairie, dans un local communal qui abritait les locaux de l'ancienne communauté de communes. Le village est reconnu comme pôle d'attractivité, notamment pour les habitants des villages alentours. Le tiers lieu pourrait être un service complémentaire, il aura vocation à offrir un cadre de travail professionnel de proximité.

La mairie est propriétaire des locaux et les mettra à disposition gracieusement, un loyer de faible montant sera demandé pour couvrir les charges. Le bâtiment a besoin de rénovation et de reprendre l'isolation et l'électricité.

Lors de l'enquête fin 2017, l'équipe municipale avait fait du porte-à-porte pour identifier des utilisateurs potentiels et confirmer la volonté de mener ce projet. Les personnes intéressées n'ont pas encore été réunies à cause des contraintes de temps, mais le seront à la rentrée 2019 pour définir plus précisément le mode de fonctionnement et les besoins.

Questions

Question de Denis Petitcolin (Carcassonne Agglo) sur ce qui est attendu de la part des partenaires :

- Beaucoup de partenaires cités car il y a un dynamisme dans la commune et beaucoup de structures de différents domaines (agglo, maison de services au public, acteurs touristiques, commerçants et restaurateurs...). Ces partenaires pourront surtout être prescripteurs du tiers lieu, qui fera leur promotion en retour.

Question sur les missions du service civique recruté pour le projet :

- Les missions seront d'accueillir les usagers, d'animer le tiers lieu, de créer des liens avec d'autres tiers lieux et avec les partenaires, d'assurer la communication et la promotion du lieu.

Question sur le déroulé du projet :

- La mairie va d'abord réunir des usagers potentiels au sein d'une commission extra-municipale qui a vocation à devenir une association. Les travaux seront réalisés dans les locaux, et la priorité est de faire un tiers lieu mais cela sera à confirmer selon les besoins. L'intérêt des habitants avait été confirmé par l'enquête fin 2017 mais il est nécessaire de confirmer ce besoin et d'impliquer les futurs usagers. Le budget est d'environ 15 000€ pour la rénovation et le matériel.

Discussion :

François Galabrun présente les remarques du comité technique et les notes proposées lors de l'analyse des critères d'éligibilité et de sélection (cf grilles dans le dossier de séance)

CRITERES D'ELIGIBILITE AAP : 4 critères /6 Manque critère sur l'identification des usagers et la présentation d'un budget prévisionnel à 5 ans CRITERES DE SELECTION AAP : 18 points	GRILLE DE SELECTION de la FA 3 : note 10,4/ 20 Critères fondamentaux : 9 sur 18 Plus-value économique : 8 sur 14 Plus-value sociale : 4 sur 10 Plus-value environnementale : 1 sur 4
--	---

Ce projet a un beau potentiel et on voit que l'équipe municipale a une réelle volonté de mettre en œuvre ce projet, mais il manque à l'heure actuelle toute la démarche qui a été faite par le porteur de projet précédent sur la concertation et l'implication des futurs usagers, qui sera garante de son utilisation.

Philippe Phalip, qui est maire de la commune voisine de Floure, indique que cela lui semble un besoin réel dans la commune, et qu'il est certain que la priorité de la commune est le tiers lieu.

Néanmoins, sans avoir identifié quelques usagers potentiels, il y a un risque que cela soit un bel espace mais sous-utilisé. François Galabrun rappelle qu'il s'agissait d'un critère d'éligibilité à l'appel à projet et que pour l'instant il n'est pas acquis. Le calendrier du projet est de réunir ces usagers potentiels à l'automne et de réaliser les travaux en fin d'année. Si jamais il n'y a pas de besoin identifié, la mairie pourra donner une autre vocation à ces locaux, mais il faut que le financement porte sur un tiers lieu pour être éligible à l'appel à projets.

Par ailleurs, le budget prévisionnel et la viabilité économique du projet ne sont pas détaillés, il s'agit également d'un critère de sélection.

Magali Vergnes résume qu'il vaut mieux attendre d'être certains qu'il s'agira bien d'un tiers lieu, on propose donc de laisser le temps aux élus d'identifier les usagers, et que la demande soit de nouveau présentée en janvier 2020 lors de la 2^{ème} vague pour le financement des dépenses liées à la création du tiers lieu. Ce délai supplémentaire leur permettra de mieux construire leur projet, et l'équipe du GAL les accompagnera pour ce faire.

La Présidente met au vote : Vote favorable à l'unanimité pour ne pas sélectionner ce projet en l'état : manque deux critères d'éligibilité. L'équipe du GAL transmettra les remarques à la commune, et celle-ci pourra venir présenter de nouveau une demande lors de la seconde vague de l'appel à projets.

3. Présentation du projet de tiers lieu de la Maison de l'économie à Vendres

Le projet est présenté par Serge Pesce, vice-président de la communauté de communes La Domitienne et Sabrina Liot-Dassagat, directrice du pôle développement territorial.

- Voir support de présentation : diapositives 44 à 59

Serge Pesce présente les objectifs du projet, qui est d'apporter un service aux travailleurs nomades. Ce projet est différent des deux précédents, car il est localisé en plein cœur de la zone d'activité de Via Europa qui couvre 60 ha et accueille environ 70 entreprises. Il se situera dans un bâtiment existant, la maison de l'économie, où sont déjà présentes trois entités : le service développement territorial de la communauté de communes, l'association RLse dédiée à l'insertion par l'emploi et la pépinière Innovosud. La ZA a une vingtaine d'années, le bâtiment une dizaine. Le travail commun de la Domitienne et du RLse est de faire se rencontrer les entreprises qui s'installent les unes à côté des autres sans trop se connaître. Une enquête a été réalisée auprès des 400 porteurs de projets connus du RLse et des entreprises du territoire, et une rencontre d'information et de concertation a eu lieu début juin.

Sabrina Liot Dassagat présente les objectifs du projet : au sein de la maison de l'économie, il y a déjà des outils dédiés aux porteurs de projets, et on constate que certains porteurs de projet utilisent les bureaux de la pépinière mais ont plutôt un profil d'utilisateurs de tiers lieu, car ils ont dépassé le stade de création d'entreprise mais ne sont pas encore en capacité d'avoir leurs propres locaux. Le tiers lieu vient en complément d'un parcours et de l'offre existante en matière d'immobilier d'entreprise : le tiers lieu sera leur premier bureau à la sortie de la pépinière. Il permettra aussi de recevoir des clients ou partenaires de manière ponctuelle.

Questions

Question sur le calendrier du projet :

- L'objectif est d'ouvrir au 1^{er} janvier 2020, le temps d'obtenir les cofinancements auprès du Département de l'Hérault et de réaliser les travaux.

Pas d'autre question.

Discussion

François Galabrun présente les remarques du comité technique et les notes proposées lors de l'analyse des critères d'éligibilité et de sélection (cf grilles dans le dossier de séance)

CRITERES D'ELIGIBILITE AAP : 6 critères /6	GRILLE DE SELECTION de la FA 3 : note 12,2/ 20
CRITERES DE SELECTION AAP : 28 points	Critères fondamentaux : 12 sur 18 Plus-value économique : 9 sur 14 Plus-value sociale : 6 sur 10 Plus-value environnementale : 1 sur 4

Ce projet est différent des deux précédents car il ne correspond pas à la même typologie de tiers lieu, mais les porteurs de projet ont adopté la méthode de travail préconisée par le GAL en identifiant et impliquant les usagers pour une construction ascendante du projet, ce qui n'était pas forcément envisagé dans la mise en œuvre initiale du projet.

Magali Vergnes confirme qu'ils ont adhéré à la démarche participative préconisée en mettant en place des rencontres en amont et en mettant un place un vrai travail collectif. Les futurs utilisateurs ont pu exprimer leurs besoins (fréquence d'utilisation, besoins en matériel...).

Catherine Reboul ajoute que le projet de créer un tiers lieu dans la maison de l'économie est particulièrement judicieux car il y a beaucoup de brassage dans le bâtiment.

Eliane Pieroni interroge sur la capacité en nombre de bureaux, et le risque de saturation rapide vu les prix attractifs. Camille Grentzinger répond qu'un tiers lieu n'est pas une location de bureau classique, il s'agit de bureaux partagés avec un usage non permanent, on peut donc avoir plusieurs utilisateurs du même bureau puisqu'il est fréquenté à temps partiel (par exemple deux demi-journées par semaine). C'est l'un des intérêts de mutualiser et de partager les locaux. La question pourra se poser à moyen terme mais il y a des réserves de bureaux dans le bâtiment à côté.

La Présidente met au vote : Vote favorable à l'unanimité pour sélectionner ce projet dans le cadre de l'appel à projet Tiers Lieux Ruraux.

Tableau récapitulatif des critères et notes

	Critères d'éligibilité	Critères de sélection					Note grille FA3	Résultat de la sélection
		Utilisateurs	Dynamiques locales	Services associés	Accessibilité	Note totale	Note totale	
Argens-Minervois	6 / 6	2	10	6	10	28	16,1	<i>Sélectionné</i>
Capendu	4 / 6	0	5	3	10	18	10,4	<i>Non retenu, à retravailler</i>
Domitienne	6 / 6	3	10	5	10	28	12,2	<i>Sélectionné</i>
Douzens		<i>Non présenté – projet à retravailler</i>						

Conclusion : Les deux projets retenus à l'appel à projet Tiers Lieux Ruraux pour un financement à hauteur de 15 000 € de FEADER maximum, sur la fiche action n°3, sont le tiers lieu l'Oppidum à Argens-Minervois et le tiers lieu dans la maison de l'économie de la communauté de communes La Domitienne. Les deux autres projets pourront redéposer leur candidature à la seconde vague.

- **Présentation du projet « Conduite d'actions de préfiguration pour la reconnaissance du patrimoine géologique et de la mémoire vivante du territoire de projet du PNR Corbières-Fenouillèdes »**

Ce projet est présenté par le syndicat mixte de préfiguration du PNR Corbières Fenouillèdes, représenté ce jour par Hervé Baro, Président, Philippe Brûlé, vice-président, et Magali Blanc, directrice.

- Voir support de présentation : diapositives 62 à 72

NB : ce projet a été préparé en coopération avec le GAL Pays de la Vallée de l'Agly et le GAL de la Haute-Vallée de l'Aude, qui sont couverts par le périmètre du futur PNR Corbières Fenouillèdes. Il était présenté initialement sur la fiche action n°6 pour les actions de coopération. Finalement, il sollicite les GALs sur une proratisation des dépenses et s'intègre dans la fiche action n°3, type d'opération n°5. Le montant FEADER correspondant pourra, en cas de déficit sur cette fiche, être transféré depuis la fiche action coopération. La clef de proratisation est basée sur la population municipale 2015, soit un taux de 22,37% pour le GAL Est Audois, 39% pour le GAL Haute-Vallée de l'Aude et 38,63% pour le GAL Vallée de l'Agly.

Résumé du projet : Conduite d'actions pour la reconnaissance du patrimoine géologique dans le cadre d'une candidature au label Unesco « Geoparc » et travail de collecte et valorisation de la mémoire vivante du territoire du futur PNR sur le patrimoine culinaire.

Eligible sur la fiche action n°3 – type d'opération 5

Plan de financement :

Dépenses	Montant total	Financement	
Equipement, matériel	759,94 €	GAL Est Audois	14 122,57 €
Etudes, conseils, prestations	18 419,02 €	GAL HVA	24 614,49 €
Ingénierie, frais de personnel (1,2 ETP sur 4 personnes)	68 315,94 €	GAL PVA	24 383,11 €
Frais de mission, coûts indirects	10 247,39 €	Autofinancement	35 505,09 €
TOTAL	97 742 €	TOTAL	97 742 €

Présentation

Hervé BARO indique que le PNR est en phase de préfiguration et qu'il est en train de passer les dernières étapes de validation au niveau national. Ce projet a été identifié lors du diagnostic de territoire et consiste à mener deux actions de préfiguration, qui font l'objet d'une demande d'aide commune aux trois GALs couverts par le futur PNR. Ces actions sont issues d'une démarche participative. La première opération consiste à conduire des actions pour la reconnaissance du patrimoine géologique en vue de candidater au label international Unesco « Geoparc », qui n'existe pas sur la chaîne des Pyrénées françaises pour le moment. En France, le PNR du Quercy est labellisé, et il y aura un voyage d'échanges dans le cadre du projet.

Sur la question de la collecte et la valorisation de la mémoire vivante et du patrimoine culinaire, un important travail d'animation sera mené de manière participative avec les associations du territoire, des chercheurs, les habitants. Les bénéficiaires sont la population locale et touristique du futur PNR.

Questions

Question sur les éventuelles contraintes liées à ce label Geoparc :

- Il s'agit principalement de mener des actions d'animation et de protection du patrimoine, par exemple veiller à la non-exploitation des richesses géologiques. Cela se rapproche du label Ciel étoilé qui existe par exemple dans le parc des Cévennes. Ce sont essentiellement des PNR qui portent ce label en France aujourd'hui.

Question sur d'autres PNR labellisés en France :

- Dans les Pyrénées malgré la richesse du patrimoine géologique, la démarche de labellisation n'a été réalisée que du côté espagnol. Jean-Luc Fabre indique qu'il y a un projet de démarche en cours dans l'Hérault mais qu'elle n'a pour le moment pas abouti.

Question sur le lien avec les produits locaux dans le livret prévu sur le patrimoine culinaire :

- L'idée est de créer un sentiment d'appartenance au territoire, qui fait le lien entre les deux départements couverts par le PNR. La collecte va chercher à identifier des recettes patrimoniales, et fera le lien avec des produits locaux entrant dans la composition de ces recettes (par exemple le navet de Salza).

Discussion

Il est précisé la méthode de calcul pour la proratisation des dépenses. Ce projet s'intègre dans la fiche action n°3 sur le marketing territorial et fait le lien avec d'autres actions présentées au comité de programmation, notamment le sentier de randonnées thématique Mines en Corbières.

Il sera présenté au GAL Haute Vallée de l'Aude en juillet et au GAL Pays de la Vallée de l'Agly à l'automne.

La Présidente met au vote : vote favorable à l'unanimité pour sélectionner ce projet en opportunité.

5. Actualités LEADER

L'équipe du GAL présente les actualités sur les projets de coopération sont en préparation :

- Coopération autour du Canal du Midi

Un comité de pilotage sur la coopération interGAL autour du Canal du Midi a eu lieu le 28 mai 2019 à Ferrals-les-Corbières, en présence de l'Etat, des Départements, de VNF, des intercommunalités et des acteurs touristiques locaux.

Trois actions ont été présentées au CoPil et feront l'objet d'actions de coopération :

- 1) Pour une gestion harmonisée des déchets le long du Canal du Midi
- 2) Découverte des sites ruraux du Canal du Midi par l'itinérance douce
- 3) Accompagner la zéro émission du transport fluvial

- Coopération avec la Tunisie

Le GAL et le GALPA (Pêche Aquaculture) ont reçu fin avril la visite d'une délégation de tunisiens. Un travail de coopération est engagé depuis plusieurs années avec le Pays Pyrénées Méditerranée (PPM), et le GAL PPM a sollicité nos GAL et GALPA, ainsi que ceux du PETR Vidourle Camargue pour un travail en commun sur une coopération avec les îles Kerkennah, qui ont mis en place un programme de développement local par les acteurs locaux sur le modèle du programme LEADER. Les thématiques en commun sont notamment la gestion d'une espace invasive, le crabe bleu, qui est valorisé par les pêcheurs de Tunisie et qui commence à envahir les eaux françaises. D'autres thématiques seront à définir, et un voyage d'échange sera organisé au quatrième trimestre 2020.

Autres actualités :

- Magali Vergnes a rencontré Aurélie Maillols, vice-présidente régionale en charge de la montagne et la ruralité dans le cadre de la représentation des GALs pour Leader France.
- Le GAL a reçu plusieurs délégations pour envisager des projets de coopération et d'échanges : représentants du ministère et acteurs locaux tunisiens, groupe de producteurs du réseau Slow Food en Cantabrie, accueil des représentants de 32 GAL de Bulgarie, visite de Thibaut Guignard Président de LEADER France à Villerouge-Termenès pour échanger sur le projet de voiture en auto-partage.

L'équipe du GAL rappelle que toutes les actualités sont mises en ligne sur les réseaux sociaux (www.facebook.fr/GALEstAudois) et sur le site internet (www.gal-estaudois.fr)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H40.

Liste des annexes :

- 1) Membres présents
- 2) Diaporama présenté en séance
- 3) Dossier de séance envoyé par mail et distribué

Gérard BARTHEZ
Président de l'AMCM

Magali VERGNES
Présidente du GAL de l'Est Audois

Annexe 1 – Liste des membres présents

- **Membres du comité de programmation présents**

COLLEGE PUBLIC		COLLEGE PRIVE	
BARO Hervé	Titulaire	CAMPANA Gilbert	Suppléant
BARTHEZ Gérard	Titulaire	CONQUET TALLAVIGNES Sophie	Titulaire
BRULE Philippe	Suppléant (non votant en présence du titulaire)	GALLAND Thomas	Suppléant
GUIBBERT Jean-François	Titulaire	HERVOUET Jérôme	Suppléant
PESCE Serge	Titulaire	JOSSERAND Denis	Titulaire
PHALIP Philippe	Suppléant	MILON Athanaël	Suppléant
REBOUL Catherine	Titulaire	PELAGATTI Jean-Pascal	Suppléant
RUFAS Brice	Titulaire	PIERONI Eliane	Titulaire
VERGNES Magali	Titulaire		

Vérification du double quorum : 9 membres votants du collège public dont 8 votants et 9 membres votants du collège privé → le double quorum est atteint.

- **Membres du comité technique**

BENAZET Walter, Dép. 11

BLANC Magali, syndicat mixte de préfiguration du PNR Corbières Fenouillèdes

BOSCH Danièle, CA Grand Narbonne

FABRE Jean-Luc, Dép.34

ISLER Marie-Laure, GALPA Etangs Mer Aude

LIOT DASSAGATE Sabrina, CC La Domitienne

- **Invités**

PETITCOLIN Denis, Carcassonne Agglo

CASTAGNET Séverine, ADD'OCC